

Pour une vision claire de l'avenir

27. L'APEC a parcouru beaucoup de chemin depuis ses débuts, en 1989. Le monde qui l'entoure a lui aussi évolué sensiblement. Ces transformations ne diminuent en rien la nécessité d'un mécanisme de coopération tel que l'APEC dans notre région. Au contraire, elles nous obligent encore plus à demeurer totalement déterminés à prendre une part active aux travaux de l'APEC, à réaliser notre vision d'une communauté de l'Asie-Pacifique connaissant la paix et la prospérité, constituée par ailleurs d'économies très distinctes mais interdépendantes – vision qui a évolué depuis Seattle jusqu'à Brunéi –, et surtout à atteindre les objectifs définis à Bogor. Nous réaffirmons en outre notre adhésion à l'approche particulière de l'APEC, qui repose sur les principes fondamentaux de la liberté de participation, de la recherche du consensus, de la conjonction des actions collectives et individuelles, de la flexibilité, de l'intégralité et du régionalisme ouvert; c'est à cette façon de faire que l'organisation doit ses réussites.

28. Nous reconnaissons également que l'APEC doit faire preuve de dynamisme et avancer avec son temps, en répondant et en s'adaptant aux transformations que subit l'économie mondiale et régionale. Au moment où l'organisation entreprend sa deuxième décennie, il importe qu'elle enrichisse, actualise et clarifie sa vision de l'avenir. À cet égard, nous sommes d'avis que l'APEC doit s'efforcer, au cours de sa deuxième décennie, de marquer des progrès continus en vue d'atteindre les objectifs établis à Bogor, d'enraciner l'esprit communautaire en assurant une diffusion plus large et plus équitable des bienfaits de la croissance, et de constituer un partenariat plus étroit et plus robuste qui favorise la coopération économique régionale.

29. À cette fin, nous annonçons aujourd'hui l'Accord de Shanghai, qui dresse un programme stratégique pour le développement de l'APEC au cours des années qui viennent. Non seulement l'Accord est l'expression de notre détermination commune à remplir nos engagements, mais il se présente également comme un modèle renfermant certaines mesures clés que nous devons prendre pour atteindre nos objectifs. Reflet de la diversité des membres de l'APEC, il intègre le commerce et l'investissement ainsi que la coopération économique et technique, considérés comme deux éléments qui s'appuient et se renforcent mutuellement.

30. Dans l'Accord de Shanghai, nous nous engageons à :
 - élargir la vision de l'APEC pour l'avenir en définissant un cadre théorique et stratégique qui serve de guide à l'organisation au XXI^e siècle. Ce cadre doit tenir compte des changements qu'entraînent la mondialisation et la nouvelle économie, et refléter